

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°061-2025

Le Maire de **DOUVRES-LA-DELIVRANDE**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par Monsieur Louka BLANCHARD afin d'organiser un concert composé de cinq musiciens à l'occasion de la Fête de la Musique Place de la Basilique 14440 Douvres-la-Délivrande Calvados,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : le Samedi 21 Juin 2025 de 18h00 à 23h00, la route sera barrée intersection route de Langrune/Place de la Basilique 14440 Douvres-la-Délivrande.

ARTICLE II : Monsieur Louka BLANCHARD à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Monsieur Louka BLANCHARD est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III: Toute contravention au présent arrêté sera constatée est poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV: Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

-Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,

-La Police Municipale,

-Les Services Techniques de la Ville de Douvres,

-Monsieur Louka BLANCHARD,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-la-Délivrande le Mardi 15 Avril 2025.

Le Maire,
Thierry LEFORT

